

*Publié le 27 Mars
2026*



Le Conseiller 360 sur 242

LA QUESTION DE LA PAIX DANS LE DEPARTEMENT DU POOL (REPUBLIQUE DU CONGO) :

Entre conflictualité persistante, limites des politiques publiques

Et

impératif d'une refondation politique

RESUME

La problématique de la paix dans le Département du Pool en République du Congo constitue l'un des défis politico-sécuritaires les plus persistants de l'histoire contemporaine du pays. Malgré la signature de plusieurs accords de cessez-le-feu et la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisations et réinsertions (DDR), ainsi que de stabilisation, le Département demeure marqué par une instabilité latente. Cet article propose une analyse multidimensionnelle de cette crise, en mettant en évidence ses racines historiques, ses dynamiques politiques et ses implications socio-économiques, tout en formulant des pistes de sorties durable de conflits. Il s'efforcera à intégrer une dimension souvent négligée : les effets pervers liés à la gouvernance des dispositifs de paix eux-mêmes.

I. INTRODUCTION : UNE PAIX PROCLAMEE, MAIS INACHEVEE

La consolidation de la paix dans le Pool s'inscrit dans une tension permanente entre volonté politique affichée et réalité opérationnelle. Les élections du 15 mars 2026, ayant reconduit Denis Sassou NGUESSO, ont ravivé les attentes d'une pacification définitive.

Cependant, la persistance de foyers d'insécurité invite à s'interroger non seulement sur les causes classiques du conflit, mais également sur les dysfonctionnements internes des mécanismes censés le résoudre.

II. GENESE ET PERMANENCE DU CONFLIT DANS LE POOL

2.1. Un Département historiquement central dans les conflits congolais

Le Département du Pool a été l'épicentre de plusieurs crises armées depuis les années 1990. La guerre du Pool (1998-2005) et sa résurgence entre 2016 et 2017 ont opposé les forces gouvernementales aux milices dites « Ninjas », dirigé par Frédéric BINTSAMOU (Wikipédia +1).

Ces conflits ont causé :

- *Des centaines de morts ;*
- *Des dizaines de milliers de déplacés ;*
- *Une destruction importante des infrastructures.*

Par exemple le conflit de 2002-2003 a entraîné jusqu'à deux cent (200 000) déplacés internes, révélant l'ampleur humanitaire de la crise (Wikipédia).

2.2. Une conflictualité enracinée dans des dynamiques hybrides :

Le conflit du Pool ne peut être réduit à une simple opposition militaire. Il repose sur :

- *Des facteurs politiques (contestation du pouvoir) ;*
- *Des dimensions identitaires et territoriales ;*
- *Des dynamiques religieuses et messianiques.*

Le mouvement de Frédéric BINTSAMOU illustre cette hybridité, mêlant discours religieux, mobilisations sociales et action armée. (African Studies Center)

III. LES LIMITES STRUCTURELLES DES POLITIQUES DE PACIFICATION

3.1. La multiplication des accords sans stabilisation durable :

Plusieurs accords de paix ont été signés (2003, 2005, 2017), accompagnés de programmes DDR soutenus notamment par la banque mondiale (World Bank).

Cependant, ces initiatives ont souffert de limites structurelles :

- *Accès difficile à certaines zones (« zones rouges ») ;*
- *Réintégration partielle des ex combattants ;*
- *Absence de suivi durable.*

RESULTAT : une paix formelle mais fragile.

3.2. Une approche technocratique face à un problème politique :

Les politiques publics ont souvent privilégié :

- *Des commissions ;*
- *Des dispositifs administratifs ;*
- *Des programmes techniques.*

Or, la crise du Pool reste fondamentalement politique.

L'absence de clarification du statut de Frédéric BINTSAMOU constitue un facteur clé de blocage. Tant que cette question demeure irrésolue, les dynamiques de remobilisation armée persistent.

3.3. Déficit de confiance comme obstacle majeur

Les relations entre :

- *L'Etat ;*
- *Les ex combattants ;*
- *Les populations locales*

*restent marquées par une **méfiance structurelle**.*

Des organisations de défense des droits humains ont déjà souligné que l'absence de dialogue inclusif et les violations d'accords passés ont contribué à la reprise des violences (FIDH).

3.4. Les dérives de gouvernance : quand les mécanismes de paix produisent leurs propres blocages

*Au-delà des limites classiques des politiques publiques, un facteur plus subtil mais déterminant mérite une attention particulière : la **dynamique interne des commissions et comités ad hoc chargés de la résolution de crise**.*

En théorie, ces structures ont été mises en place avec :

- *Des mandats précis ;*
- *Des feuilles de route claires ;*
- *Des ressources financières conséquentes.*

*Cependant, dans la pratique, plusieurs observations empiriques issues du terrain suggèrent l'existence de **dérives fonctionnelles** pouvant être analysées à travers le prisme de l'économie politique des institutions.*

3.4.1. Logique de reproduction institutionnelle :

*Certains dispositifs tendent à évoluer vers une logique de **pérennisation de leur propre existence**, indépendamment de l'atteinte effective de leurs objectifs initiaux.*

Autrement dit :

- *La résolution rapide de la crise peut devenir **contre-incitative** pour certains acteurs ;*

- *La prolongation des activités institutionnelles garantit ressources, positions et avantages.*

3.4.2. Incitations perverses et capture des ressources :

Cette situation s'apparente à un phénomène bien documenté en sciences politiques :

- *La capture institutionnelle, où des acteurs utilisent des structures publiques à des fins privées.*

Dans ce contexte :

- *Les budgets alloués aux processus de paix peuvent devenir des **rentes administratives** ;*
- *Les délais d'exécution s'allongent sans justification opérationnelle claire ;*
- *La performance réelle est secondaire par rapport à la **continuité des flux financiers**.*

3.4.3. Effet sur la dynamique de paix :

Ces dérives ont des conséquences majeures :

- *Ralentissement volontaire ou involontaire des processus ;*
- *Perte de crédibilité des institutions auprès des populations ;*
- *Renforcement du sentiment d'abandon et d'injustice.*

*Ce phénomène contribue à transformer les instruments de paix en **facteurs indirectes de blocage**.*

3.4.4. Individualisme vs Intérêt général :

Au cœur de cette problématique se trouve une tension fondamentale :

*« **La primauté des intérêts individuels sur l'intérêt national** »*

Lorsque les mécanismes de paix deviennent des espaces de reproduction d'intérêts particuliers :

- *La finalité collective (paix durable) est régulée au second plan ;*
- *L'Etat perd en efficacité et en légitimité.*



IV. UNE PAIX FRAGILE AUX CONSEQUENCES SOCIO ECONOMIQUE LOURDE

4.1. Blocage du développement territorial

L'insécurité persistante empêche :

- *Les investissements ;*
- *La circulation des biens (exemple : perturbation du chemin de fer) ;*
- *Le développement agricole.*

4.2. Marginalisation socio-économique :

Le Pool souffre :

- *D'un chômage élevé ;*
- *D'un déficit d'infrastructures ;*
- *D'une faible attractivité économique.*

Cette situation alimente un cercle vicieux pauvreté, frustration, instabilité pour se refermer sur la pauvreté de nouveau.

4.3. Un risque de résurgence du conflit :

Les incidents récents montrent que la situation reste volatile, avec des accroches sporadiques entre ex combattants et la direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) encore signalés en 2026 (TV5 Monde information).

V. VERS UNE REFONDATION STRATEGIQUE DE LA PAIX

A la lumière de cette analyse élargie, toute stratégie de sortie de crise doit impérativement intégrer la réforme des mécanismes eux-mêmes.

5.1. Nouvelles recommandations clés :

5.1.1. Audit indépendant des commissions et comités :

- *Evaluation des résultats réels ;*
- *Traçabilité des financements ;*
- *Identification des blocages internes.*



5.1.2. Conditionnalité des financements :

- *Lier les ressources à des indicateurs de performance mesurables ;*
- *Introduire des mécanismes de redevabilité.*

5.1.3. Rationalisation institutionnelle :

- *Suppression ou fusion des structures redondantes ;*
- *Clarification des responsabilités.*

5.1.4. Réaffirmation de l'autorité politique :

- *Reprise en main directe du dossier au plus haut niveau de l'Etat ;*
- *Réduction de la fragmentation décisionnelle.*

5.2. Repolitiser la résolution du conflit

La solution durable passe par

- *Un dialogue politique direct et inclusif ;*
- *Une reconnaissance implicite des acteurs de conflits ;*
- *Une médiation crédible.*

5.3. Clarifier définitivement le statut des acteurs armés

Il est impératif de :

- *Définir un statut clair pour Frédéric BINSSAMOU ;*
- *Achever le désarmement ;*
- *Garantir la réintégration sociale.*

5.4. Construire un pacte de paix territorial :

Un accord spécifique au Pool devrait inclure :

- *Des garanties sécuritaires ;*
- *Un programme de développement économique ;*
- *Un mécanisme de suivi indépendant.*

5.5. Articuler paix et développement :

La paix doit être accompagnée de :

- *Programme d'emploi des jeunes ;*



- *Investissement public massif ;*
- *Incitation aux secteurs privés.*

VI. CONCLUSION : LA PAIX AU POOL COMME TEST DE GOUVERNANCE

La crise du Pool dépasse désormais la seule question sécuritaire.

Elle pose une question plus profonde :

« Celle de la capacité de l'Etat en République du Congo à aligner ses institutions sur l'intérêt général. »

Une paix durable ne dépend pas uniquement :

- *De la fin des armes ;*
- *Mais aussi de la fin des incitations à l'inaction.*

IDEE CENTRALE :

Sans règlement politique définitif de la question du Pool, toute stratégie de développement en République du Congo restera structurellement incomplète. En revanche, la paix dans le Pool ne pourra être effective que lorsque les mécanismes censés la produire cesseront d'être, eux-mêmes, des espaces d'intérêts concurrents à cette paix.

Cyr Euloge MOUTOU

Conseiller – 360 sur 242

